



Maryse CARRÈRE
et Viviane ARTIGALAS
Sénatrices des Hautes-Pyrénées

Tarbes, le vendredi 22 juin 2018

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes Publics

Ministère de l'Action et des Comptes Publics

139 rue de Bercy
75012 PARIS

Objet : Réorganisation du réseau des Trésoreries
Département des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Ministre,

Le lundi 18 juin dernier, **Monsieur Rémi VIENOT**, *Directeur Départemental des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées*, nous annonçait sa volonté de fermeture des trésoreries de Saint-Laurent-de-Neste, de Trie-sur-Baïse et de Vielle-Aure, pour des regroupements respectifs à Loures-Barousse, Castelnau-Magnoac et Arreau.

Nous tenons à vous indiquer notre totale désapprobation face à ces décisions. Ce mouvement contribue à éloigner le service public des collectivités et des citoyens, qui nourrit les inégalités et les fractures territoriales en favorisant des territoires au détriment d'autres.

Nous saluons la volonté d'écoute des élus locaux ainsi que l'organisation de tables rondes sur les territoires par *Monsieur le Directeur Départemental*. Néanmoins, les élus et populations ont exprimé leur vif attachement aux centres des impôts locaux, et dans un sens plus général aux services publics. Aussi, notre territoire a subi un regroupement important des intercommunalités (de 30 à 9) suite à la loi NOTRe et fait figure d'exception en France de par l'ampleur de sa recomposition administrative. De fait aujourd'hui, il est très difficile de demander aux communautés de communes la fermeture de tel ou tel service après tant d'autres, ces dernières ayant déjà beaucoup de mal à harmoniser leurs compétences et à s'approprier leurs nouveaux territoires, à faible densité de population, ruraux et montagnards particulièrement étendus.

Nous ne pouvons pas continuer à cautionner davantage de suppressions de services publics dans nos territoires. Notre département, au cours de ces dernières années, a payé le prix fort des mesures d'austérité budgétaire voulues par la concentration des centres de

décision et les mutualisations à tout prix. De plus, cette déliquescence condamne doublement nos territoires, en éloignant d'abord toujours plus le citoyen d'un service public, mais également en supprimant des emplois sur les secteurs concernés, déjà lourdement impactés.

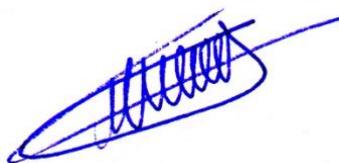
Enfin, ces projets de fermeture arrivent dans un moment où le **Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)**, voulu par l'État, vient tout juste de rendre une carte des services publics après une année de travail. Bien que le département des Hautes-Pyrénées se soit donné les moyens de finaliser l'aménagement des réseaux en très haut débit des territoires ruraux à l'horizon d'à peine 5 ans, il faudra encore attendre quelques années pour voir tous les territoires dotés. Ainsi, les pouvoirs publics ne peuvent imposer le recours aux usages du numérique et de la dématérialisation dans des territoires encore que partiellement équipés, mais aussi et surtout à une population vieillissante de nos zones rurales et de montagne. Nous tenons à rappeler deux objectifs voulus par le **SDAASP** :

- Objectif 1 : « renforcer le maillage des lieux de premier accueil »
- Objectif 4 : « renforce la présence des services dans les territoires les plus dépourvus ».

Pour toutes les raisons évoquées, nous demandons, **Monsieur le Ministre**, un moratoire de cinq années dans l'attente de la complétude du déploiement du Très Haut Débit, et d'une prise en compte réelle de la réalité de nos territoires.

Nous vous prions de croire, **Monsieur le Ministre**, à l'expression de notre respectueuse considération.

Maryse CARRÈRE
Sénatrice des
Hautes-Pyrénées



Viviane ARTIGALAS
Sénatrice des
Hautes-Pyrénées

